UNIR LES EFFORTS POUR CONTRER L'IMPACT DU MPOX EN AFRIQUE

RÉUNION RÉGIONALE D'URGENCE DE HAUT NIVEAU



COMMUNIQUÉ

Nous, Ministres de la Santé de l'Angola, du Bénin, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Ghana, du Libéria, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, et partenaires, réunis à Kinshasa, en République Démocratique du Congo le 13 avril 2024;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION l'épidémie prolongée et actuelle de Mpox dans plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale et le risque potentiel de transmission dans les pays voisins et au-delà;

PRÉOCCUPÉS par le changement dans la dynamique de transmission, le taux de mortalité élevé et la transmissibilité du virus Mpox, ainsi que sur le bilan en matière de morbidité, de mortalité et d'impacts sociaux et économiques ;

CONSCIENTS des limitations de l'accès et de l'acquisition de contre-mesures médicales, notamment les diagnostics, les traitements, les vaccins et autres outils de détection précoce, de vérification, de soins, de traitement et de prévention;

RECONNAISSANT la menace commune que représente l'épidémie de Mpox pour la santé et la sécurité économique des populations des régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique occidentale; et la nécessité urgente de faire face à cette menace commune par tous les États membres de l'Union Africaine;

RECONNAISSANT les cadres, protocoles, stratégies et accords existants en matière de solidarité, de collaboration et de coordination transfrontalières sur des questions de maladies infectieuses, y compris :

- L'Acte constitutif de l'Union africaine (2000);
- Le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (2002) ;
- Le Règlement sanitaire international (2005) et la Déclaration de l'Union africaine sur l'accélération de la mise en œuvre du RSI en Afrique (2017);
- La Stratégie régionale de l'OMS pour la sécurité sanitaire et les situations d'urgence, 2022-2030 ; et la Surveillance intégrée des maladies et riposte de la région africaine de l'OMS, 2020-2030 ;
- Le Cadre de collaboration entre l'OMS et la Commission

- de l'Union africaine sur la création et l'opérationnalisation d'Africa CDC pour améliorer la sécurité sanitaire en Afrique (2016) ;
- Le protocole établissant l'accord de libre-échange continental africain (2018);
- Le Mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Organisation mondiale de la santé (2019) ;
- Le Statut modifié du Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (2022);
- Recommandations permanentes relatives au Mpox émises par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) conformément au Règlement sanitaire international (2005) (RSI).

CONVAINCUS qu'il est urgent de renforcer la préparation et la réponse au Mpox aux points d'entrée et à l'intérieur des frontières nationales respectives des États membres de l'UA, y compris la nécessité d'une approche régionale et sous-régionale coordonnée pour préparer et répondre efficacement et rapidement au Mpox et à d'autres épidémies similaires;

NOTANT la nécessité de mettre fortement l'accent, au niveau national, sur les interventions globales recommandées (surveillance, recherche des contacts, engagement communautaire, vaccination et recherche ciblée);

FÉLICITANT les gouvernements nationaux de la région pour leurs réflexions et analyses continues de la situation, ainsi que leurs efforts pour répondre aux épidémies de mpox, y compris les initiatives collaboratives sur la recherche sur le mpox afin de combler les lacunes en matière de connaissances;

FÉLICITANT Africa CDC, OMS, UNICEF, US CDC, USAID, CEPI, Wellcome Trust, GAVI et les autres partenaires techniques et financiers pour leur soutien à la réponse Mpox, y compris la collaboration transfrontalière entre les pays voisins touchés et à risque;













UNIR LES EFFORTS POUR CONTRER L'IMPACT DU MPOX EN AFRIQUE

RÉUNION RÉGIONALE D'URGENCE DE HAUT NIVEAU



Collectivement, nous décidons et engageons nos gouvernements et nos institutions à :

- PROMOUVOIR une approche « Une seule santé » et des mécanismes de réponse inclusifs et centrés sur la communauté, notamment :
 - a. Renforcer les efforts de réponse dans nos pays et donner les ressources et les engagements politiques qu'ils méritent ;
 - b. Développer et mettre en œuvre le plan national multisectoriel de lutte contre le Mpox dans tous les contextes ;
 - Mettre en place des mécanismes de coordination et de responsabilisation multisectoriels incluant d'autres ministères et les partenaires;
 - Mettre en place et développer les capacités de surveillance et de diagnostic en laboratoire afin d'améliorer la détection des épidémies et l'évaluation des risques;
 - e. S'engager dans des recherches plus approfondies pour mieux comprendre l'épidémiologie et la dynamique de transmission du Mpox dans nos pays y compris la transmission sexuelle
 - f. Fournir des soins cliniques optimalement intégrés et non stigmatisés pour le Mpox, y compris l'accès à un traitement spécifique et des mesures de soutien pour protéger les travailleurs de la santé et les soignants, le cas échéant;
 - g. Collaborer et accélérer les processus de recherche et développement, de réglementation pour le développement, et l'accès équitable à des contre-mesures sûres, efficaces et de qualité, y compris des vaccins, des diagnostics et des thérapeutiques pour toutes les populations affectées dont les enfants;
 - Développer des stratégies pour l'utilisation de nouvelles technologies pour faciliter le transport des échantillons (drônes...)
 - Renforcer les réseaux nationaux de laboratoire organisés et structurés; et des procédures de détection plus rationnelles afin d'améliorer la biosurveillance, la biosécurité et la biosureté.
- 2. **ENTREPRENDRE** des actions visant à faciliter la coopération et la collaboration entre tous les États membres de l'Union africaine, en particulier les pays touchés par une épidémie de Mpox et d'autres pays à risque, pour la préparation et la réponse auMpox, notamment :
 - Le partage en temps réel and la digitalisation des données de la surveillance épidémiologique et de laboratoire et d'autres rapports pertinents;
 - La collaboration et la coordination transfrontalières dans la préparation et la réponse contre le Mpox;
 - c. Le partage de l'expertise technique et d'autres ressources nécessaires à la préparation et au contrôle du Mpox ;
 - d. La planification et la mise en œuvre conjointes transfrontalières des activités de préparation et de réponse au Mpox, y compris des campagnes de communication sur les risques et d'engagement communautaire y compris dans les populations clés:

- e. Le partage des informations sur les menaces potentielles pour la sécurité sanitaire survenant dans les zones touchées par des épidémies de Mpox;
- f. La surveillance des mouvements des personnes, des animaux et des marchandises à travers les frontières nationales conformément au Règlement sanitaire international (2005);
- g. Le développement des capacités des ressources humaines, y compris des formations conjointes, des échanges d'apprentissage et des visites d'analyse comparative, ainsi que des exercices de simulation;
- h. Le développement des processus juridiques et réglementaires ainsi que la planification logistique pour un déploiement transfrontalier rapide des experts en santé publique et de personnel médical pour la réponse Mpox.
- 3. FACILITER un soutien technique par le biais des mécanismes d'Africa CDC et de l'OMS à différents niveaux, notamment aux niveaux des bureaux du siège (Africa CDC et OMS), les centres de coordination régionaux, des bureaux régionaux et bureaux pays.
- 4. ÉCHANGER rapidement des informations sur les questions d'intérêt commun en matière de préparation et de réponse en conformité au RSI (2005), afin de maintenir la paix, la sécurité et la prospérité des États membres touchés et de l'ensemble du continent;
- **5. DÉCIDER** d'établir le Groupe de travail africain pour la coordination entre les États membres affectés et à risque de Mpox pour :
 - Faciliter le renforcement des capacités de préparation et de réponse pour atténuer l'impact du Mpox en Afrique et au-delà
 - Renforcer la surveillance effective, les capacités des laboratoires nationaux, la réponse rapide aux épidémies, et l'engagement auprès des communautés touchées
 - Élaborer une feuille de route régionale commune et nationale décrivant la prévention, la détection et le contrôle du Mpox;
 - d. Prioriser la recherche scientifique et la synthèse des preuves pour une meilleure compréhension de la maladie, et soutenir la prise de décision fondée sur des preuves pour la prévention et le contrôle de la maladie.
- **6. DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine, à Africa CDC et à l'OMS de faciliter conjointement la coordination du Groupe de travail africain contre le Mpox ;
- 7. APPELER TOUS les partenaires à harmoniser l'appui aux États membres dans la lutte contre le Mpox en interagissant avec le Groupe de travail africain contre le Mpox pour que chacun remplisse les mandats qui leur ont été confiés lors de cette réunion.

.Fait à Kinshasa le 13 avril 2024 République Démocratique du Congo











